

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES COMMUNALES
DE
HOUPLIN-LEZ-SECLIN
ANTÉRIEURES A 1790,
Par l'Abbé Th. LEURIDAN.

Les documents antérieurs à 1790 concernant la commune d'Houplin-lez-Seclin, si l'on excepte les *Registres aux actes de baptêmes, de mariages et de sépultures*, étaient restés inconnus jusqu'ici. Nous en avons trouvé quelques-uns disséminés parmi les différents dossiers de papiers modernes auxquels ils semblaient se rapporter ; les autres gisaient ignorés dans un grand coffre « aux vieux papiers » où, nous a-t-on dit, on puisait autrefois sans aucun discernement. Il ne nous a pas été possible de connaître la nature des documents ainsi disparus.

De ceux qui ont échappé aux diverses causes de destruction, nous avons fait le triage et le classement selon le cadre ordinaire des *Inventaires sommaires des Archives communales antérieures à 1790*. Ce travail nous a paru nécessaire non pas à cause du nombre, très restreint d'ailleurs, de ces documents, (six séries sur neuf font complètement défaut) mais comme mesure utile de conservation et à cause de leur intérêt au point de vue de l'histoire de la localité.

La série DD contient de très précieux renseignements sur les marais communaux, sur les procès auxquels ils ont donné lieu, sur leur mode d'administration, sur leurs revenus.

Grâce aux registres de la série GG, nous avons pu dresser une généalogie certaine des seigneurs d'Houplin, du nom de Du Chastel et rectifier les diverses assertions des généalogistes, toutes plus au moins inexactes et d'ailleurs fort incomplètes.

C'est encore l'un de ces registres, le plus ancien (1679 à 1737) et le plus intéressant, qui nous a fourni la matière d'une courte notice insérée dans les *Mémoires de la Société d'Émulation de Roubaix* (1) et nous a servi de guide pour les *Annales de la Commune*. Il contient, écrite par le curé d'Houplin pour ainsi dire au jour le jour, l'histoire de cette période si agitée.

Ce n'est donc pas la quantité des documents, mais uniquement leur importance au point de vue local, qui nous a décidé à publier cet inventaire.

D'ailleurs, en histoire locale, rien n'est à négliger et n'est-ce pas le cas de répéter : *Colligite fragmenta, ne pereant ?*

SÉRIE AA.

Titres constitutifs et politiques de la Commune

(Vacat).

SÉRIE BB. — **Administration communale**

(Vacat).

SÉRIE CC. — **Impôts ; Comptabilité**

(Vacat).

SÉRIE DD. — **Propriétés communales ; Marais**

DD 1. (Liasse). — 2 cahiers in-octavo, ensemble 24 feuillets, parchemin ; 9 pièces, papier.

1609-1747. — *Marais.* — *Pièces du procès contre la communauté de Seclin.* — Permission accordée par les Archiducs Albert et Isabelle aux bourgeois, manans et habitants de Seclin de donner en ferme, pour 12 ans, 15 à 16 bonniers de leurs marais communaux vers le bac à Wavrin,

(1) *Un registre d'État-Civil*, dans le tome XIV, page 57.

pour en employer le produit au paiement de leurs dettes et charges, 16 mars 1609. (1). — Transaction entre l'abbé de Loos et les gens de loi de Seclin, au sujet de cet octroi : « Nonobstant que ceux de Seclin auraient, dans leur requête, donné à entendre leur appartenir lesdits maretz en fond et propriété, ils reconnaissent l'abbé de Loos, l'Hôpital de Seclin, les manans d'Houplin et de Wachemy, être avec eux propriétaires èsdits marais, moyennant la charge et répartition accoutumée du cens et droit dit de gave vers le prince, comme seigneur direct de Seclin. » Eu égard à la nécessité urgente de Seclin, l'abbé consent à ce que la ville jouisse de l'octroi du 16 mars 1609, mais à l'expiration des 12 ans, la portion démembrée sera remise à usage de marais commun ; l'abbé jouira en compensation du quinzième du loyer de cette portion. 13 août 1609. — Extraits du cueil-loir des rentes seigneuriales d'Houplin, Beaumanoir et Ancoisne, renouvelé en 1676 et appartenant à Jacques Pottier, bailli desdites seigneuries, et du chasserel desdites seigneuries commençant en 1684 : « L'Hôpital Notre-Dame lez-Seclin, pour droit et franchise que le seigneur d'Houplin et Beaumanoir a sur le marais d'Ancoisne à prendre sur les recettes de la gave due chacun audit hôpital par les manans d'Ancoisne, doit chacun an à Saint-Rémy 6 havots 2 quarels d'avoine et à cause de la Mairie d'Ancoisne, pour cause que dessus, doit 2 havots d'avoine ». — Transaction du 25 octobre 1701 entre l'abbé de Loos, l'Hôpital de Seclin et les habitants d'Houplin et les bailli et gens de loi de Seclin : « Sont convenus amiablement de se reconnaître mutuellement co-propriétaires du marais, savoir l'abbé de Loos pour un neuvième, les manans d'Houplin pour un quart et l'hôpital pour un trentième, à tel effet qu'ils ont droit à cette proportion tant pour les plantis, abattis de bois, que pour les autres profits et avantages. » — Approbation de cette transaction par le Parlement de Flandre, 16 janvier 1702. — Sentence du Bureau des finances de Lille en la cause de Barthélemy-François Hangouart, comte d'Avelin, seigneur engagiste de Seclin, contre l'abbé de Loos, l'Hôpital de Seclin et les manans d'Houplin : « Avons déclaré le s^r comte d'Avelin en qualité de seigneur engagiste de la terre et seigneurie de Seclin, être en droit de planter sur les crêtes, lisières et flégards du marais de

(1) Archives départementales du Nord, *Troisième registre aux placards*.

Seclin, suivant l'usage ordinaire et la coutume du pays. » — Arrêt du Parlement de Flandre, du 30 mai 1707, approuvant le désistement de la sentence précédente consenti par messire Hangouart, le 22 mai 1707, sur l'appel interjeté par l'abbé de Loos, l'Hôpital de Seclin et les manants d'Houplin. — Mémoire pour la communauté d'Houplin contre celle de Seclin, pardevant M. Jean Moreau, chevalier, seigneur de Seychelle, intendant de Flandre. Ceux de Seclin demandent d'affirmer 30 à 40 bonniers de marais commun, non seulement à eux, mais aussi aux habitants d'Houplin et de Wachemy; ils ne le peuvent à cause de la transaction du 13 août 1609; puis ils demandent le partage du marais: ce partage leur a été refusé déjà par sentence du 29 novembre 1724. D'ailleurs ce marais est commun à plusieurs communautés: il provient de la libéralité des souverains qui l'ont accordé à charge de 27 rasières 3 havots et 5 sous en argent dont l'Hôpital paie 2 rasières; la cense de la Pouillerie, à l'abbé de Loos, 3 rasières; la ville de Seclin, 9 rasières 3 havots; Houplin, 9 rasières; Wachemy, 3; le censier d'Hailly, une. — Ordonnance rendue le 2 février 1747 par M. de Séchelles et prescrivant le partage dudit marais, après qu'on en aura fait un arpentage exact. — Mémoire pour servir d'instruction aux conseils des habitants d'Houplin en cas où l'on les trouverait fondés d'appeler de l'ordonnance précédente et du partage fait en conséquence le 22 novembre de la même année. Dans ce partage, Houplin n'a eu qu'un quart, tandis que de tout temps il a payé le tiers de la redevance; encore ce quart est-il de plus mauvaise qualité.

DD 2. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 14 feuillets, parchemin.

1770. — *Marais*. — Adjudication faite, le 26 octobre, par les rewarts, manants et habitants d'Ancoisne, d'environ 4 bonniers du marais d'Ancoisne à usage de plantis, pour le terme de 40 années, de 1771 à 1811. — Charges: la distance entre les arbres sera de 19 pieds; à l'expiration du bail, les arbres devront être abattus et enlevés; les preneurs livreront caution en dedans 8 jours; ils payeront chaque année, outre la location, une reconnaissance de 5 patars de chaque « cent pieds » courant; au crieur, une seule fois, 2 patars du cent de pieds; au notaire, 8 patars; et enfin le 2^e denier du prix de l'adjudication; ils pourront faire des mottes autour des arbres pour les protéger. — Le

montant de l'adjudication des 15 portions désignées produit 1070 florins.

DD 3. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1770. — *Marais*. — Requête des rewarts et habitants d'Ancoisne à M. de Calonne. — Ils ont déjà présenté une requête demandant la résiliation de tous les arrentements accordés pour le marais d'Ancoisne, parce que plusieurs d'entre ceux-ci avaient été passés sans autorisation. En réponse à cette requête, une ordonnance a déclaré nuls tous ces arrentements et commandé aux gens de loi de rembourser les arrentataires et de les indemniser de leur non-jouissance et prescrit auxdits arrentataires de faire abattre les arbres dans la quinzaine. — Depuis lors, les arrentataires réclament en outre une indemnité pour les plantis et les frais de plantation ; les gens de loi demandent que cela leur soit refusé puisqu'ils profitent des arbres en question.

DD 4. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 30 feuillets, imprimé ; 1 pièce papier.

XVIII^e Siècle. — *Marais*. — *Procès contre le seigneur de Santes*. — Extrait de l'information tenue par les commissaires du roi, en 1505, à Houplin : « Requis sur le 4^e article, dient et affirment que ausdits manans, en contribuant au gave que le roy nostre sire lève en l'eschevinaige de Seclin, leur appartient le paisson pour leurs bestiaux es marais de Seclin et sy appartient aux manans d'Ancoisne le pasturage en ung autre marais en payant chacun an certain droit au seigneur de Santes. » — *Précis pour les rewarts et habitans du hameau d'Ancoisne, paroisse d'Houplin-lez-Seclin, contre Jean-Baptiste-Guillaume Vanzellers, écuyer, seigneur de Santes, et les habitans dudit lieu. De l'imprimerie de L. Danel, sur la Grand'Place, à Lille.* M. Vanzeller a obtenu un arrêt du Conseil d'Etat en date du 13 Décembre 1763, qui lui permet de mettre en valeur, avec les communs de son village, une partie des marais d'Ancoisne dont il s'est dit propriétaire conjointement avec la communauté d'Ancoisne. Celle-ci proteste en se prétendant propriétaire desdits marais et en réclamant une portion dans les marais de friches de Santes ou les revenus de cette portion, pour lui tenir lieu du droit de paisson et d'aisement qu'elle a acquis à prix d'argent. — Rapports et dénombremens du fief de

Santes servis, le 15 novembre 1390, par Philippe de Lannoy, chevalier, seigneur de Santes, de Willerval, de Wahagnies et de Tronchiennes ; — le 2 mai 1594, par Josse Duchastel, écuyer, seigneur de Courchelettes, bailli de Lannoy, procureur de Mgr Florent, comte de Berlaymont, commis par Sa Majesté à l'administration des biens de messire Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, comte de Buren, seigneur de Lannoy, Santes, etc. — Accord du 31 décembre 1342, entre Hugues de Lannoy, chevalier, seigneur de Santes et les manans et habitants d'Ancoisne au sujet de l'aisement de l'herbage des marais de Santes. — Acte du 16 février 1607, par lequel les manans d'Ancoisne, pour gratifier noble homme Loys Du Bois, seigneur de la Longuerie, qui leur a rendu service pour la conservation de leur marais, et pour autres bons services, cèdent à noble homme Florent Du Bois, sieur du Molinel, Beaumanoir (son fils), un droit de plantis dans le marais d'Ancoisne, etc.

DD 5. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1782. — *Triage du Marais*. — Jean-François Thibaut, lieutenant, Denis-Honoré Libert et Louis-Joseph Rogez, échevins, Jean-Baptiste d'Haubersart, Jacques-François Darras et Michel Lepetit, notables d'Houplin et députés de la communauté, établissent un procureur pour les affaires de leur marais, afin de supplier Sa Majesté d'accorder à leur village le triage du marais, sous telle reconnaissance annuelle qu'il sera convenu. Présent Pierre-Joseph Lefebvre, clerc d'Houplin. — Mémoire pour les gens de loi, habitants, corps et communauté d'Houplin, touchant leur demande en remise du triage de leur marais. — Tont compris, ledit marais contient 41 bonniers 13 cents 87 verges, mesure de Lille, estimés 26.767 florins 6 patars. — Après les lettres-patentes du 27 mars 1777, on vit surgir plusieurs prétendants au triage. Le subdélégué avait fait délimiter le tiers seigneurial à prélever seulement s'il y avait lieu ; pendant quelque temps, aucun seigneur ne se présenta et les habitants, mal conseillés, et croyant que nul seigneur n'avait droit au tiers, demandèrent d'être établis receveurs séquestres de ce tiers mis en dépôt. Ce fait éveilla l'attention. Le Chapitre de Saint-Pierre, qui possède à Houplin une importante seigneurie avec toute justice, dont le domaine et les mouvances environnent ledit marais, fut le premier à manifester ses prétentions, en soutenant que ce marais devait être présu-

mé venir originairement de sa concession. Le receveur du domaine fixe de Lille forma ensuite opposition. au nom de Sa Majesté. En troisième lieu, le comte de Pétrieu réclama ce tiers en qualité de seigneur d'Houplin. A leur jugement, les habitants d'Houplin croient que Sa Majesté est seule apte à réclamer ce tiers puisque le marais est démembré de celui de Seclin, terre du domaine. Ils espèrent toutefois que Sa Majesté ne prendra pas ce tiers, ou que, si elle le prend, elle voudra bien l'accenser de nouveau à la communauté d'Houplin, moyennant une redevance annuelle.

DD 6. (Liasse). — 42 pièces, papier.

1781-1787. — *Marais.* — Correspondance échangée au cours du procès de la communauté d'Houplin, au sujet de son marais, entre les gens de loi du village et leurs procureurs, avocats, etc. — 4 mars 1782 : Les gens de loi d'Houplin ont proposé à ceux de Seclin de se joindre à eux pour se pourvoir au Conseil de S. M. et demander d'être continués dans la pleine jouissance de leur marais, ainsi qu'ils ont fait depuis la concession de 1240 ; les gens de loi de Seclin ont refusé d'abord en donnant « quantité de raisons qui font connaître la passion qu'ils ont pour protéger en ceci le comte d'Avelin qui leur a demandé le triage du marais. » — 25 mai 1782 : « Messieurs de Loos ont beaucoup d'embarras à cause du nouveau abbé. » — 13 février 1783 : « Le souverain a cédé en 1259 ou environ aux habitants de Templeuve, d'Ennevelin, Fretin et Péronne, les marais desdits lieux, de même que les marais des onze villes du côté de Bouchain et ceux des six villes du côté de Flines. » — 25 mars 1783 : « La requête de la Communauté d'Houplin sera présentée cette semaine. » — 23 juin 1783 : « M^{me} la douairière du Chastel est bien disposée à nous favoriser. » — 26 mai 1784 : On demande de faire presser l'affaire du marais d'Houplin, « attendu qu'il y a du tumulte pour faire remplir la taille de frais. » — 13 septembre 1784 : « Le long silence au sujet de cette affaire occasionne une espèce de division dans notre communauté. » — 28 septembre 1786 : « Il y a lieu d'espérer que cette affaire sera jugée incessamment ; cependant il y a plusieurs oppositions de la part de différents seigneurs. » — 26 octobre 1786 : « L'affaire est toujours indécise, à cause des oppositions subsistantes de la part de quantité de seigneurs voisins. »

DD 7. (Registre). — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1780-1781. — *Marais d'Ancoisne.* — Compte

présenté à M. Lagache, subdélégué de M. de Calonne, intendant de Flandre, en présence d'Antoine-Joseph Maillard et de Mathias Duthilleul, rewarts de la communauté d'Ancoisne, à l'intervention de Pierre-Joseph Bauvin, représentant des habitants d'Ancoisne, par Albert-Aimé-Joseph Scrive, en qualité de receveur des marais d'Ancoisne appartenant à la communauté dudit lieu, pour les années 1780 et 1781. — *Recettes* : 1° Portions de marais données à bail pour 9 ans, par adjudication du 7 octobre 1779 : 33 portions formant 7 bonniers 2 cents 85 verges rapportant par an 872 florins 12 patars 6 deniers ; — arrentements accordés le même jour, pour 99 ans, de 8 portions formant 5 bonniers 11 cents 32 verges, rapportant par an 179 florins 7 patars 6 deniers ; — « La communauté s'est réservée pour rouir une portion d'un bonnier 12 cents. » — pots de vin et dixième denier des adjudications précédentes. — 2° Redevances des 66 portions ménagères occupées par les manants d'Ancoisne à raison de 45 patars par an : 297 florins. — 3° Vente de bois dans le marais, le 9 décembre 1777 : 1533 florins et, y compris 16 patars de frais pour chaque lot, 1613 florins. — Total des recettes : 4544 florins 4 patars. — *Dépenses* : 1° Locations et arrentements non recouverts, 1408 florins. — 2° Portions ménagères non recouvrées, 101 florins 5 patars. — 3° Frais de la vente de bois, 35 florins 16 patars ; — à M. Duriez, procureur, pour deux tiers des dépenses auxquels les habitants d'Ancoisne ont été condamnés par sentence de la Gouvernance du 8 mars 1777, confirmée par arrêt du Parlement du 8 août suivant, 604 florins 17 patars 3 cinquièmes ; — obligation à ordre créée par les rewarts et employée à payer le rapport du procès au Parlement entre les habitants d'Ancoisne et M. Vanzeller et les habitants de Santes, 980 florins ; — dépenses de bouche au partage du marais, 31 florins 10 patars ; total 1652 florins 3 patars 8 deniers. — 4° Droit de recette d'un et demi pour cent et dépenses pour la reddition des comptes, 89 fl. 2 pat. 6 den. — 5° Honoraires de M. Lagache, du greffier, des rewarts, du bailli d'Ancoisne et frais de voyages pour la reddition des comptes : 73 fl. 6 pat. — Total des dépenses : 3323 florins 17 patars 2 deniers. — Excédent de recettes 1220 florins 6 patars 10 deniers : « Ainsi pour la balance de ce compte premier rendu depuis le défrichement ordonné par lettres patentes du 27 mars 1777. »

DD 8. (Registre) — In-quarto, 88 feuillets, papier.

1782-1786. — *Marais d'Ancoisne.* — Compte deuxième présenté à M. Lagache, subdélégué, par Albert-Aimé-Joseph Scrive. — Préliminaires: Requête des rewarts et habitants d'Ancoisne à M. de Calonne pour obtenir l'autorisation de lever en rente héritière 12.219 florins destinés à acquitter les dettes de la communauté, 14 mai 1780. — Autorisation pour 5.000 florins, 1^{er} juin 1780. — Autre requête demandant l'autorisation de lever, dans le même but, 9.000 florins en rentes viagères. Convocation des habitants pour délibérer sur cet emprunt. Etat des dettes de la communauté d'habitants d'Ancoisne : honoraires d'avocats et de procureurs : 3.710 florins 5 patars 3 deniers ; indemnités aux arrentataires du marais pour l'abattage des arbres prescrit, en 1777, par l'Intendant, pour le défrichement dudit marais, 5.000 florins. Total 8.710 florins 5 patars 3 deniers. Autorisation de l'Intendant, 7 novembre 1782. — Levée de 7 rentes viagères sur différents particuliers. Capital 14.000 florins ; rentes 1.111 florins 10 patars. Accord intervenu, pardevant M. de Calonne, entre M. Vanzeller, seigneur de Santes, et les rewarts et habitants d'Ancoisne, au sujet du marais d'Ancoisne - Santes en litige, contenant 42 bonniers : la communauté d'Ancoisne aura en toute propriété 40 cents de terre, appelés le Riez Châtelet ; le droit de plantis sur le chemin dudit riez à la planche de Santes appartiendra au seigneur de cedit village, mais les arbres actuels seront vendus au profit d'Ancoisne et l'entretien du chemin se fera à frais communs. 21 décembre 1781. — Compte des années 1782 à 1786 : *Recettes* : 1^o Fermages et arrentements : 5209 florins 7 patars 6 deniers. — 2^o Cens des portions ménagères : 742 florins 10 patars. — 3^o Produit des parties du marais échues à la communauté par transaction avec M. Vanzeller et adjugées pour 6 ans, le 30 septembre 1782 : 1.382 florins. — 4^o Pots-de-vin et 10^{me} denier : 130 florins. — 5^o Recouvrements de rendages et de cens de portions ménagères en retard de paiement et portées en dépenses au compte précédent : 1.048 florins 13 patars. — 6^o Levée des rentes viagères : 14.000 florins. — 7^o Reliquat du compte précédent : 1.220 florins 6 patars 10 deniers. — Total des recettes : 23.732 florins 17 patars 10 deniers. — *Dépenses* : Secours aux pauvres de la communauté, remis au pauvriseur Ferdinand-Joseph de Croix : 75 florins 9 deniers. — Vacations et dépenses des gens de loi pour la communauté :

230 florins 18 patars. — Mesurage du marais et frais de réparations au pavé du hameau : 482 florins 10 patars. — Frais de procédures, impressions de mémoires, honoraires d'avocats, indemnités, etc., au sujet du marais : 13.123 florins 7 patars 1 denier. — Cours des rentes viagères : 5575 florins 4 patars 6 deniers. -- Reprise pour modérations aux occupeurs, non valeurs par insolvance ou décharge, etc. : 1899 florins 17 patars. — Droits de recette du comptable, formation des comptes : 454 florins 13 patars 6 deniers. — Honoraires des auditeurs et frais de voyages : 185 florins 10 patars. — Total des dépenses : 21.796 florins 2 patars 1 denier. — Excédent de recettes : 1936 florins 15 patars 9 deniers.

DD 9. (Registre). — In-quarto, 74 feuillets, papier.

1787-1789. — *Marais d'Ancoisne.* — Compte troisième d'Albert-Aimé-Joseph Scrive. — *Recettes* : Location du marais et arrentements. (D'après le nouveau bail du 1^{er} octobre 1788, les 33 portions de marais ne produisent plus annuellement que 537 florins 11 patars 3 deniers). — Portions ménagères. — Recouvrement des sommes portées en reprise aux comptes précédents, etc. — Total des recettes : 5484 fl. 13 p. 5 d. — *Dépenses* : Cours des rentes viagères. — Sommes irrécouvrées. — Droits du comptable et des auditeurs ; frais d'exécutions ; etc. — Total des dépenses : 6842 fl. 18 p. 10 d. — Déficit : 1358 florins 5 patars 5 deniers.

SÉRIE EE. — **Affaires militaires**

(Vacat)

SÉRIE FF. — **Justice ; procédure ; police**

(Vacat)

SÉRIE GG. — **Culte ; Instruction ; Assistance publique**

GG 1. (Registre). — In-quarto, long et étroit, 124 feuillets, papier.

1679-1737. — *Baptêmes* « Les noms des enfants baptisés en l'église paroissiale d'Houplin-lez-Seclin par moy maistre Nicaise Hennuyer, prestre et pasteur dudit lieu, depuis le mois de juin 1679. » — Dans ce registre se trouvent, au

bas des pages, de nombreuses pensées ou dévies pieuses telles que : *Soli Deo honor et gloria ; Noli fieri judex nisi virtute valeas irrumperere iniquitates ; Sancta Maria, succurre miseris ; Gratia ejus in me vacua non fuit ; Sancte Quintine, ora pro nobis ; Un homme sans oraison est un animal sans raison ;* etc., etc. On y lit aussi un grand nombre de notes relatives aux événements contemporains : nous reproduisons, à leur date, les principales. — Le 25 mars 1680, est marraine Gertrude-Jacqueline de Varennes, fille de Monsieur d'Houplin. — 17 août 1681, parrain Monsieur Jean-Baptiste Haubert, seigneur de Noyelles ; marraine Gertrude Jacqueline de Varennes, fille à Monsieur d'Houplin. — 12 mars 1682, parrain Nicaise Hennuyer, pasteur dudit lieu ; marraine M^{lle} Louise de Varennes, sœur à M. d'Houplin. — Le troisieme d'octobre 1682, sur les deux heures après midy est né et le cinquiesme du même mois et année fut baptisé en nostre église paroissiale d'Houplin, François-Dominique de Varennes, fils légitime de Michel-François de Varennes, seigneur d'Houplin, etc., et de Madame Philippe-Françoise de Gand ; parrain M. Dominique-Joseph de Varennes, frère audit seigneur d'Houplin ; marraine Marie-Anne de Lannoy, dame d'Hem. — 1684, fort grand hiver. — juillet 1684, grandissime sécheresse ; deux mois sans pluies. — 5 décembre 1684, marraine Anne-Françoise Michelle de Varennes, fille de M. d'Houplin. — 19 septembre 1686, marraine Philippe-Françoise de Gand, dame d'Houplin. — 2 novembre 1688, parrain M. Ferdinand-Hippolyte de la Cornuse ; marraine M^{lle} Marie-Gertrude-Jacqueline de Varennes, fille de M. d'Houplin. — Le 18 de septembre 1692, il fit un tremblement de terre sur les deux heures du midy ; on croioit que toutes les maisons tomberoient et ceux qui estoient sur les sièges estoient élevés. — 8 février 1695, parrain M. François-Dominique de Varennes, fils à M. d'Houplin. — Après un acte du 27 mars 1697 : Grande nouvelle de la paix : *Deus det nobis suam pacem et vitam æternam. Amen!* — 11 juin 1697, M^{me} Anne-Françoise-Michelle de Varennes, comtesse de Blangerval, s'accoucha avant son terme, au château de Beaumanoir, d'un fils lequel fut baptisé par la sage-femme et enterré dans le chœur de l'église d'Houplin. — Après un acte du 8 septembre 1697 : Les nouvelles sont très bonnes ; il est cession d'armes publiée le 3 octobre de cette année. — 13 décembre 1697 : On publie demain la paix. — Le 31 décembre 1698 : Toute la terre gémit pour la cherté des

blés. — 23 février 1699 : Il ne fait pas bon d'aller de nuit ; on ne fait parler que de voleurs et on fait de gros vols. — Après un acte du 17 août 1699 : Dieu soit béni ! on a fait une fort bonne dépouille : le grain est diminué de 40 patars. — 27 octobre 1699, marraine M^{lle} Marie-Gertrude-Jacqueline de Varennes, fille à M. d'Houplin. — 26 novembre 1699 : Le blé qui valloit l'an passé 17 livres, ne vaille plus ceste année que 10 livres. — Après un acte du 23 septembre 1700 : Qu'il est triste de voir ce que l'on voit aujourd'hui ! de voir avaler le péché comme l'eau. — 28 décembre 1700 : Dieu soit béni ! La France et l'Espagne sont bons amis. — Avril 1701 : L'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande se joignent contre la France et l'Espagne. — Juin 1701 : Que le Bon Dieu donne force au roy pour réduire la Hollande ! — 25 octobre 1703 : Vive le roy et la maison royale ! — Le 8 juillet 1704, j'ai posé la première pierre du pavement de notre église ; la seconde, le clerc appelé Vincent Delcroix et la troisième, le marguillier, appelé Antoine Boulenger. — Le 13 août 1704, la France a fait une grosse perte en Allemagne. — Le 19^e d'août 1706, M. le comte de Pétrieux, avec Madame sa femme, firent leur entrée comme seigneurs de cette paroisse à petit bruit parce qu'il estoit grande guerre. Menin étoit siégé le 8 et se rendit le 22 du même mois. — Le 25 décembre 1706, est né à 12 heures de nuit et le 27 du même mois et an fut baptisé en notre église d'Houplin, Albéric-François-Noë du Chastel, fils légitime de noble et illustre seigneur Albéric-Adrien-François-Joseph, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin, etc., et de M^{me} Marie-Ernestine de Houchin, comtesse de Pétrieux, etc. Parrain Gilbert-François-Joseph de Gand, marquis d'Hem ; marraine Isabelle-Claire-Eugène-Antoinette de Houchin, sœur à ladite comtesse de Pétrieux. — Septembre 1707 : Dieu soit béni ! la reine d'Espagne est accouchée d'un prince des Asturies. — Le 25 juillet 1708 est née et le 28 du même mois fut baptisée Marie-Françoise-Louise-Gertrude du Chastel, fille légitime de noble et illustre seigneur Albéric-Adrien-François-Joseph, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin, Ancoisne, etc., et de dame Marie-Ernestine de Houchin. Parrain Loys-François-Joseph de Houchin, marquis de Longastre ; marraine Marie-Jacqueline-Gertrude de Varennes, dame d'Anwin. (Morte). — Septembre 1708 : Nous sommes dans une guerre la plus cruelle du monde ; on pille tout ! — Décembre 1708 : Malheur des malheurs ! on fait la presche dans la ville de Lille. — Février 1709 : La pauvre Châtel-

lenie de Lille est dans une misère sans pareille ; le blé vaillé 38 livres ; il n'y a pas d'apparence de moissonner ; la moisson prochaine toute est engulée ; une partie de ma paroisse est allée mendier au pays d'Arthois. — Noté ici que nostre église d'Houplin a été pillée, le 20 août 1709, par les troupes des alliés d'une manière terrible. Le calix enlevé, l'encensoir, le bassin à l'eau bénite, les livres à chanter, les ornemens, le tabernacle fonssé ; le bon Dieu par bonheur n'y estoit point. Il estoit bien triste de se voir dans un tel désordre par des gens à qui nous appartenions par la prise de Lille en l'an 1708. — Le 20 octobre 1711 est né et le 26 du même mois fut baptisé en l'église d'Houplin, Albéricque-Albert-François-Eugène-Joseph, fils légitime de M. Albéricque-Adrien-François-Joseph, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin, Ancoisne, etc., et de M^{me} Marie-Ernestine de Houchin, comtesse de Pétrieux. Parrain M. Albert-François de Gand, comte de Gand ; marrainè M^{lle} Isabelle-Claire-Eugène de Houchin, au nom de M^{me} Marie-Joseph-Thérèse-Guislain de Thiennes, marquisé de Longastre. — Février 1712 : On parle de la paix avec la France et tous les alliés. — Noté ici que le 8 d'août 1712, toute l'armée des alliés vint ici camper sur la Châtellenie de Lille, savoir depuis le Pont-à-Bouvines jusqu'ici, à dessein de dessiéger Douay pour lors assiégé par les Français, mais lesdits alliés n'osèrent et les Français prirent Douai le 8 septembre de la même année. Moy pasteur j'ay esté logé du général de l'infanterie Hessoise-Cassel, homme luthérien, et aussi tous ses domestiques : on faisoit la prêche auprès de l'église et tel logement dura quatre semaines ; plusieurs arbres furent abattus, mais l'église fut conservée et l'on n'y fit aucune insolence ni irrévérence. — Après un acte du 28 mai 1713 : Enfin il est paix ! — Le 20 septembre 1713, est née et le 21 fut baptisée Marie-Ernestine-Anne du Chastel, fille légitime de M. Albéric-Adrien-François-Joseph, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin, Ancoisne, etc., et de dame Marie-Ernestine de Houchin. Parrain M. Jean-Philippe-François de Hennin, baron de Vernieule ; marraine M^{lle} Anne-Robertine de Lannoy, sœur à feu M^{me} d'Hem et d'Esplechin. — Le 15 de novembre 1714, à deux heures du matin, est né et le 18 fut baptisé Maximilien-Joseph-Jérôme du Chastel, fils légitime des mêmes. Parrain M. Michel-Maximilien de Gand, marquis d'Hem, etc. ; marraine M^{lle} Marie-Antoinette-Joseph de Robles, sœur à M. le comte d'Annappes. — Janvier 1716 : La constitution Unigenitus fait partout grand

bruit. — Le 13 janvier 1716 est né à 3 heures après-midi et le 15 fut baptisé Albéricque-François-Joseph du Chastel, fils légitime de M. Albéricque-Adrien-François-Joseph, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin; et de dame Marie-Ernestine de Houchin. Parrain Henri-Philippe-Joseph de Gand, frère à M. le marquis d'Hem; marraine M^{lle} Marie-Angélique-Scolastique Tenremonde, fille à M. de Méringnies. — Mars 1716 : On ne tient point en France le pape infallible, mais réformable par l'église universelle. — Le 8 mars 1717, à six heures du matin, est née et le 10 fut baptisée Winandine-Marie-Anne-Joseph du Chastel, fille légitime de noble seigneur Albéric-Adrien-François-Joseph, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin et de noble dame Marie-Ernestine de Houchin. Parrain et baptisant M. Winand-Frédéric de Mellin, baron de Fleron, prévôt de l'église collégiale de Saint-Piat, à Seclin; marraine M^{lle} Marie-Anne-Joseph du Chastel. — Après un acte du 25 septembre 1717 : Les Impériaux viennent de battre les Turcs à plate couture près de Belgrade. *Deo laus!* — Le 16 mai 1718, est né un enfant légitime à M. et M^{me} la comtesse de Pétrieux et le 17 fut ondoyé par moi, pasteur, avec permission des vicaires généraux, dedans la chapelle castrale de Beaumanoir. Ledit enfant fut amené en notre église d'Houplin, pour y accomplir les cérémonies, le 9 juin de la même année; a eu nom Philippe-Alexandre-Albéric du Chastel. Parrain M. Philippe-Alexandre de Ghistelles, marquis de Saint-Floris; marraine M^{me} Marie-Philippe-Albéricque du Chastel, dame de Verquin. — L'an 1719, on a vendu tant sur le cimetièrre que sur le jardin du clerc, une quantité d'arbres ormeaux appartenant à l'église et furent vendus par l'égliseur, pour lors Philippe Dubron. — Le 22 octobre 1720, moi, pasteur d'Houplin et doyen de chrétienté du district de Seclin, j'ai béni la plus petite cloche de notre église, refondue aux dépens de la communauté. M. le comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin, et M^{me} son épouse furent parrain et marraine et ladite cloche fut nommée Marie-Ernestine-Joseph. Chaque ménage a payé 30 patars. — Le 16 novembre 1720, est né un enfant à M. et M^{me} de Pétrieux, son épouse, et fut baptisé en notre église d'Houplin, le 19 du même mois. A eu nom Isabelle-Eugène-Charlotte du Chastel. Parrain M. Charles-François, comte de Ghistelles, seigneur de Ferny; marraine M^{lle} Isabelle-Claire-Eugène de Houchin, fille à M. le marquis de Longastre. — A dater de juillet 1735, Jean-Baptiste Dutilleul, curé, appose sa signature au bas

de chaque page. — A la fin du registre : L'an 1723, dans le mois d'août, il a commencé une maladie nommée la suette du côté de Bapaume, pays d'Arthois ; que ladite maladie est venue dans notre Châtellenie en moins de huit jours, faisant un tel ravage que les hommes les plus robustes ne duroient que 4 ou 5 heures : le climat était tellement infecté que tous les oiseaux étaient sortis des endroits que ladite maladie régnoit ; les vieillards et les enfants n'étoient point attaqués du mal. Messieurs les baillis des États ont envoyé quatre médecins de Lille pour prendre connaissance de ladite maladie là où qu'ils ont fort bien réussi pour les saignées. Ladite maladie ne duroit au plus huit jours dans un endroit. Sur un jour il en est bien tombé malades quarante personnes dans notre paroisse. — Aux derniers feuillets du registre se trouve une table des noms de familles, par lettres et par années.

GG 2. (Registre). — In-octavo, long et étroit ; 64 feuillets, papier.

1679-1737. — *Mariages.* — Le 10 août 1695, en la ville de La Bassée, dedans l'église des Sœurs grises, épousèrent noble et illustre seigneur François-Gilbert-Joseph Du Chastel, comte de Blangervalle, etc., et noble et illustre demoiselle Anne-Françoise-Michelle de Varennes, ès-présence de noble et illustre seigneur Michel-Maximilien de Gand, baron de Sailly, et de M. Lamoral de Lericque, escuier et seigneur de Steuvelles, témoins à ce requis et appelés. — 23 octobre 1701, épousèrent M. Fery-Joseph de Bernemicourt, Salus, seigneur d'Anwin et M^{lle} Marie-Gertrude-Jacqueline de Varennes, ès-présence de M. le marquis d'Hem et de M. le baron de Rongy et plusieurs autres, en l'église cathédrale de Tournay.

GG 3. (Registre). — In-octavo, long et étroit, 64 feuilles, papier.

1679-1737. — *Sépultures.* — 2 juin 1681, François Hennebel est inhumé dans l'église, devant l'autel S. Nicolas. — 13 mars 1682, Catherine Desmazières est inhumée au même lieu. — 4 octobre 1682, *Catharina Hennin, quæ inserviebat dominæ d'Houplin, ætatis suæ 80, omnibus sacramentis rite præmunita, sepulta est ante altare D. Virginis.* — 12 décembre 1683, *in Christo quievit Insulis nobilis dominus Dominicus Josephus de Varennes, ætatis suæ 32 an., mens. 10, una die minus, sacramentis poenitentiæ et extremæ unctionis præmunitus, non autem viatico propter apoplexim in quam incidit et die 13 ejusdem anni et mensis trans-*

latus est in nostram ecclesiam de Houplin, in cujus choro sepultus est. — 6 juin 1684, defunctus est Petrus Lagache, ætatis suæ 84, et sepultus est in ecclesia prope sedem concionalem. — 12 mai 1685, defuncta est Maria Delvalez uxor balivi, ætatis suæ 68 circiter, et sepulta est in ecclesia, in medio magnæ navis. — Le 6 de mai 1686, nous avons fait un service pour Pasquier..., marchand de grains en la ville de Lille, lequel donna aux pauvres de cette paroisse 22 livres parisis avec lesquelles nous achetâmes 7 rasières de blé; le blé ne valait que 32 patars la rasière. — 23 juillet 1686, obiit Christiana Brame, villica de la Pouillerie, ætatis suæ 45, et sepulta est in ecclesia, a parte mulierum, prope balustrium. — 10 mars 1692, in castro de Beaumanoir, defunctus est dominus Ferdinandus-Hippolytus de la Cornuse, nubilus, ætatis suæ 40 circiter; sepultus est in choro ecclesiæ nostræ de Houplin. — 12 décembre 1692, defuncta est in castro de Beaumanoir domina du Metz, nomine Catharina Faucon et sepulta est in choro. — 23 avril 1696, defunctus est nobilis dominus Franciscus-Dominicus de Varennes, 13 ann. 6 mens. natus, filius unicus domini d'Houplin. — 14 août 1699, obiit nobilis et illustris domina de Beaumanoir, nomine Bona de Roisin, 87 ann. nata. — 5 octobre 1701, obiit nobilis dominus d'Houplin, nomine Michael-Franciscus de Varennes; obiit Insulis et hic sepultus. — 24 avril 1703, obiit Philippus Letienne et sepultus est in templo. Clericus erat hujus parochiæ. — 21 novembre 1703, obiit Insulis nobilis et illustris domina d'Houplin, nomine Philippa-Francisca de Gand, et in choro nostræ ecclesiæ sepulta. — 22 mai 1721, obiit nobilis et illustris sponsa comitis de Petrieux, nomine Mariæ-Ernestinæ de Houchin et sepulta est in choro ecclesiæ parochialis loci d'Houplin apud Siclinium, cujus exequiæ solemnes factæ sunt 21 julii 1721. — 21 avril 1722, obiit R. D. Nicasius Hennuyer, pastor hujus loci de Houplin juxta Seclinum et decanus christianitatis districtus Secliniensis; sepultus est in choro juxta cantuarium. — 30 mars 1734, defuncta est Margarita-Joseph Rogeau, uxor Joannis-Francisci Balanguier, a quatuor mensibus gravida; filius ejus, incisione cæsarea a me pastore facta, baptizatus est certissime vivens post obitum matris et incisionem ejus.

GG 4. (Registre). — In-quarto, 69 feuillets, papier.

1737-1746. — *Baptêmes, mariages et sépultures.*
— Jean-Baptiste Duthilleul, curé d'Houplin. — 16 janvier 1738, inhumation par M. Dubois, prêtre et vicaire de Wattignies. — En 1740, 15 baptêmes, 5 mariages, 25 décès. — A la fin du registre : table des baptêmes, des mariages et des sépultures.

GG 5. (Registre). — In-quarto, 58 feuillets, papier.

1747-1753. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — « *Vidi in visitatione facta 7^a Augusti 1747. De Recq, christianitatis Sicliniensis decanus.* » — « Je soussigné Bonaventure-Joseph Bonvarlet, garçon de boutique de charron, déclare avoir demandé de la part de ma sœur Anne-Aldegonde Bonvarlet, à cause de la difficulté des chemins, la permission, le 30 novembre 1747, de passer avec le cadavre de Jean-Baptiste Thaon, son feu mary, charron sur la place d'Houplin, à Chrétien Lestienne, son voisin, sur son héritage, aussi à M^e Jean-Baptiste Duthilleul, curé d'Houplin, de passer sur les héritages de la cure, d'en avoir fait de même à Jacques Desmazières, à Sion Bauvin et à Dominique-François Plancque. » — « *Vidi hac 11^a septembris 1748. De Recq, X^{is} decanus.* » — Le 8 octobre 1749, messire Albéric-Adrien François-Joseph Du Chastel, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin et autres lieux, fils des feus messire Philippe-Jérôme, comte de Blangerval, et dame Marie-Anne de Gand, sœur de monsieur le marquis d'Hem, époux de dame Marie-Charlotte Monet, vicomtesse de la Salle, décédé le 7, âgé de 63 ans, a été inhumé dans le chœur de cette église, présents M. Martiny prêtre, chapelain castral dudit feu sieur comte et Vincent de le Croix, clerc. — En 1750, 23 baptêmes, 4 mariages et 31 sépultures.

GG 6 à 10. (5 Registres). — In-quarto, 8 feuillets chacun, papier.

1754-1758. — *Baptêmes, mariages et sépultures.*
— 29 décembre 1754, baptême par F. Robert de Saint-Eli, religieux carme. — Du 1^{er} au 17 janvier 1755, actes signés F. Jules Prévost, récollet. — Le 20 janvier 1755, est décédé, administré des sacrements, M. Jean-Baptiste Duthilleul, pasteur de cette paroisse pendant 32 ans, âgé de 69 ans : son corps est inhumé dans le chœur de cette église, présents M. Pierre-François Chatillon, chanoine de Seclin et M. Joseph-Louis Petit, chapelain de la même collégiale. De Recq, doyen de chrétienté. — 11 février 1755,

B. A. Caulier, desserviteur. — 27 octobre 1755, Vincent Delecroix, clerc. — 4 mai 1756, dernier acte de B. A. Caulier, desserviteur. — 14 mai 1756, premier acte de Simon-Joseph-Hubert-Albert-Joachim Bernard, curé. — « *Vidi in visitatione facta hac 22 septembris 1756. P. A. Duriez, parochus in Camphin, decanus X^{is} Sicliniensis.* »

GG 11 à 14. (4 Registres). — In-quarto, 8 feuillets chacun, papier.

1759-1762. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — *Vidi in visitatione hac 15 septembris 1759. P. A. Duriez, pastor in Camphin, decanus X^{is} dist. Sicliniensis.* — En 1760 : 26 baptêmes, 5 mariages, 14 sépultures. — *Vidi hac 17 augusti 1762. Duriez, decanus X^{is} distr. Siclin.* — A la fin du registre de 1762 se trouve une liste de 98 enfants confirmés par Mgr l'évêque de Tournai, au mois d'octobre 1762.

GG 15. (Registre). — In-quarto, 8 feuillets, papier.

1763. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — Le 16 mai 1763, en l'église Saint-Pierre de Lille, sur les 7 heures du soir, après publications et dispenses, fut célébré le mariage de messire Albéric-Albert-François-Eugène-Joseph Du Chastel, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin, Beaumanoir, ancien lieutenant-colonel au service de S. A. l'Electeur de Cologne, âgé de 51 ans, demeurant au château de Beaumanoir, paroisse d'Houplin, fils de feu messire Albéric-Adrien-François-Joseph, comte de Pétrieux, etc., et de défunte madame Marie-Ernestine de Houchin, comtesse de Pétrieux, d'une part ; et mademoiselle Marie-Albertine de Lannoy, âgée de 25 ans, domiciliée en la paroisse de la Chaplette, ville et diocèse d'Arras, fille de feu messire Pierre-Maximilien, né comte de Lannoy et d'encore vivante dame Marie-Françoise d'Angeville, d'autre part. Témoins : François-Ferdinand, comte de Lannoy et du Saint-Empire, seigneur de Wasne et de la comté d'Annappes, colonel aux grenadiers de France, frère de la contractante ; Charles-François, comte de Lannoy et du Saint-Empire, seigneur de la terre et comté de Wattignies, ancien capitaine au régiment du roi, cousin germain de la contractante ; Herménégilde-Florent-Louis de Croix d'Heuchin, prêtre, chanoine de Saint Pierre de Lille, cousin du contractant ; Philippe-Ernest, comte de Sainte-Aldegonde, lieutenant-colonel de Sa Majesté très chrétienne, cousin aux contractants. — *Vidi hac 9 augusti 1763. Duriez, decanus X^{is} districtus Sicliniensis.*

GG 16 à 20. (5 Registres). — In-quarto, 8 feuillets chacun, papier.

1764-1768. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — *Vidi hac 13 septembris 1765. Duriez, decanus X^{is} distr. Sicliniensis.* — Le 22 septembre 1768, est décédé maître Henry-François-Joseph Martiny, prêtre et aumônier de M. Du Chastel, comte de Pétrieu, âgé de 68 ans et le 24 dudit inhumé dans cette église, présents le comte du Chastel et Pierre-Joseph Lefebvre, cleric de cette paroisse.

GG 21 à 25. (5 Registres). — In-quarto, 8 feuillets chacun, papier.

1769-1773. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — *Vidi hac 14 julii 1769. P. A. Duriez, decanus X^{is} districtus Siclinensis.* — En 1770, 23 baptêmes, 3 mariages, 35 sépultures.

GG 26 à 30. (5 Registres). — In-quarto, 8 feuillets chacun, papier.

1774-1778. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — *Vidi hac 14 junii 1774. P. A. Ferret, pastor Sicliniensis X^{is} decanus.* — Le 4 juillet 1776, très noble et très illustre seigneur Albéricque-Albert-François-Eugène-Joseph Du Chastel, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin et autres lieux, époux de très noble et très illustre dame Anne De Pont de Rennepont, décédé le 3, âgé de 64 ans, a été inhumé dans le chœur de cette église; présent Pierre-Joseph Lefebvre, cleric. — *Vidi hac 28 aprilis 1777. Ferret, pastor Sicliniensis X^{is} decanus.* — Liste des 100 garçons et des 81 filles qui ont reçu la confirmation le 21 juillet 1777.

GG 31 à 35. (5 Registres). — In-quarto, 8 feuillets chacun, papier.

1779-1783. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — Le 14 septembre 1779, mariage par C. F. Motte, vicaire de Gondecourt. — 24 octobre 1779, baptême par L. J. Desobry, prêtre. — 20 avril 1780, F. Guislain Caron, carme, qui signe aussi plusieurs autres actes. — 30 juin 1780, P. J. Butin, prêtre assistant. — En 1780, 13 baptêmes, 7 mariages, 35 sépultures. — Le 12 janvier 1781, le sieur Simon-Joseph-Hubert-Albert-Joachim Bernard, curé de cette paroisse, décédé le 11, à 5 heures du matin; d'une fluxion de poitrine survenue à une hydropisie depuis longtemps commencée, âgé de 69 ans, a été inhumé vers 3 heures après-midi au cimetière de cette église, après les formalités de justice faites et permission obtenue des bailli et échevins de cette communauté, en présence de Constantin-Joseph

Bernard, frère du défunt et de M^e Jean-Baptiste-Joseph Denise, prêtre. H. Parent, curé de Wattignies. — 16 janvier 1781, P. J. Butin, desserviteur. — 28 février 1781, Pierre-Dé-iré Philippo, prêtre desserviteur.

GG 36 à 41. (6 Registres). -- In-quarto, 8 feuillets chacun, papier.

1784-1789. — *Baptêmes, mariages et sépultures.* — *Vidi 28 septembris 1784. Ferret, pastor in Camphin, dist. Siclin. decanus.* — Le 17 décembre 1784, dame Anne De Pons de Rennepont, veuve de Messire Albéricque-François Eugène-Joseph Du Chastel, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin et autres lieux, décédée hier à Lille, paroisse de La Madeleine, âgée de 39 ans, a été inhumée dans le cimetière de cette église, présents M. Norbert-François-Joseph Aurys, curé d'Annappes et M. Philippe-François-Joseph Saladin, curé de la Madeleine. — Le 24 décembre 1786, baptême de Marie-Antoinette Liénart, fille d'Hyacinthe-Joseph, fermier et échevin et de Françoise-Joseph Lhermitte; marraine Marie-Antoinette Sentmanat Icartena, fille de don Jean-Emmanuel de Sentmanat idioms, marquis de Casteldosrius, grand d'Espagne de 1^{re} classe, maréchal des camps et armées de Sa Majesté Catholique et de dona Marie-Anne Cartena, ioms, née marquise d'Ecartena, épouse de très noble et illustre seigneur Philippe-Alexandre-Albéric du Chastel, comte de Pétrieux, marquis d'Etroleghem et ci-devant capitaine aux gardes-wallonnes. — En 1789, 19 baptêmes, 7 mariages, 16 sépultures.

GG 42. (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1544. — *Fondation De le Croix.* — M^e Hellin de le Croix, chanoine de S.-Pierre de Lille, fils de feu Henry, donne au Caritable de l'église d'Houplin, six lettres de rentes portant ensemble 40 l. 12 s. 4 d., aux charges suivantes : 1^o faire célébrer le 1^{er} lundi de l'Avent un obit à 9 psaumes, 9 leçons, commendases et messe chantée solennellement à diacre et sous-diacre pour les âmes dudit Hellin, de ses père et mère, parents et amis, à la rétribution de 6 p. au curé, 3 au diacre et au sous-diacre, qui devront dire une messe à la même intention, 3 au clerc, y compris son sonnage, 5 aux deux ministres de la Carité et 6 à l'église pour le luminaire; 2^o faire célébrer le 1^{er} vendredi de chaque mois une messe solennelle en l'honneur des cinq plaies de N.-S. à la rétribution de 3 p. au curé, 1 p. au clerc pour la chanter et la sonner le jour précédent, à

l'heure du soleil couchant, pendant un quart d'heure ; 3^o le surplus de la rente montant à 16 fl. 6 p. 8 d. servira à revêtir 13 pauvres orphelins ou autres anciennes personnes dudit Houplin selon leur qualité et indigence ; lesdits curé et ministres choisiront lesdits 13 pauvres le jour de tous les Saints et leur distribueront ladite somme en accoutrements pour leur corps, paletots, bayes, corsages, cauches ou souliers ; s'il reste un excédent, il sera distribué durant l'année aux pauvres malades. Et veut le fondateur que les accoutrements soient faits, taillés et cousus 15 jours incontinent en suivant le jour de tous les Saints afin d'être distribués le jour de l'obit, auquel lesdits 13 pauvres seront tenus d'assister et aller à l'offrande avec une chandelle d'un denier que lesdits ministres seront tenus leur bailler. Ce fut fait le 23^e jour d'aoust l'an XV^e XLVIII, en la présence de M^e Loys de le Croix, chanoine de S.-Piat de Seclin, frère dudit Hellin et de Sire Pierre Dupont, prêtre et chapelain de S.-Pierre de Lille. — Acceptation de la donation par Loys Boullenghier et Pierre Agaiche, ministres et receveurs de la Table des pauvres d'Houplin. 17-30 septembre 1544.

GG 43. (Liasse), — 2 pièces, parchemin.

1698-1704. — *Rente.* — Piat Marcquant, fils de feu Nicolas, laboureur, demeurant à Seclin, vend à la carité des pauvres d'Houplin, 20 florins carolus de rente héritière annuelle, au rachat de 500 florins carolus. 21 avril 1698. — Pierre, Joseph, Martin et Agnès-Florence Marcquant, héritiers de feu Piat et de Jeanne Legrou, reconnaissent être obligés à cette rente envers les pauvres d'Houplin. 5 mars 1704.

GG 44. (Liasse). — 1 cahier in-folio, 9 feuillets, papier.

1680-1681. — *Comptes.* — Compte présenté à noble homme messire Michel-François de Varennes, chevalier, seigneur d'Houplin, Bois-Grenier, Beaumanoir, Ancoisne, à Monsieur Maître Nicaise Hénnuier, pasteur propriétaire et à Thomas Desmaziers, bailli de la terre et seigneurie dudit Houplin, par Philippe Delecourt et Jean du Bron, ministres de la carité des pauvres, pour une année échue à la St-André 1681. — *Recettes* : Rentes et sous-rentes : de 5 sous sur 5 quartrons de terre à Ancoisne appartenant à la chapelle de St.-Piat, en la collégiale de St-Pierre de Lille ; — de 6 sous sur un lieu manoir à Houplin ; — de 3 havots de froment, mesure de Seclin, sur 3 cents de bosquel à Gon-

decourt. — Rentes héritières: de 100 livres par an, au rachat de 1200 florins donnés et légatés à la charité par feu Madame de Beaumanoir, à la charge d'un obit annuel à 9 psaumes, 9 leçons, commendasses et messe et recommander l'âme de ladite défunte par chacun jour de dimanche et a été ordonné au pasteur 6 livres, au clerc 50 sous, à charge de distribuer par chacun an à 10 pauvres 30 aunes de drap; — de 3 livres 2 sous 6 deniers donnés par feu Sainte Lancel à la charge d'un obit annuel à 3 psaumes et 3 leçons lequel se doit dire environ le N.-D. Chandeleuse; — de 12 livres 10 sous, au rachat de 200 livres; — de 12 livres 10 sous, donnée par Thomas Brasme à charge d'un obit à 3 psaumes, 3 leçons et commendasses à perpétuité; — de 5 livres 10 sous; — de 11 livres; — de 56 florins 10 patars pris en 62 florins 10 patars y obligés feu M. du Boisgrenier et dame Marie Du Bois, sa compagne, à la charge de distribuer aux pauvres 36 aunes de drap et célébrer à perpétuité un obit à 9 psaumes, 9 leçons, commendasses et messe; — parfait de cette rente donné et légaté à la carité par feu Bonne de Ste-Aldegonde, dame de Beaumanoir; — de Madame de Beaumanoir en suite du testament de Madame de Beaumanoir, sa tante, pour 15 florins par an jusqu'à ce qu'elle ait fourni aux pauvres le capital pour être mis en cours de rente; — rente de 16 l. 13 s. 6 d. — Rentes de la fondation de maître Hellin de Croix (Voir GG 42). — Redevances en blé: 20 rasières 2 havots 1 quarel et demi; en avoine: même quantité. — Revente des grains. — *Dépenses*: acquit des fondations: dix obits annuels, 6 livres au curé, 3 livres au clerc pour le chant et 12 sous pour avoir sonné au soir et au matin; — 4 obits pour Sainte Lancel, Huon de Carnin et Bauduin d'Acheville, au curé 3 livres, au clerc, 30 sous; — obit de Thomas Brame, au curé 30 s., au clerc 15 sous et pour sonner, 5 s.; — obit d'Antoinette Delecroix à 3 psaumes, 3 leçons, commendasses et messe, 20 s. au curé, 10 s. au clerc; — obit anniversaire pour M. de Beaumanoir, au curé 4 l., au clerc 2 l.; — obit de M^{me} de Beaumanoir, au curé 6 l., au clerc 50 s. — Rentes seigneuriales dues à l'Échevinage de Seclin et à St-Amé de Douai pour plusieurs terres, 26 l. 7 s. 6 d. — Distributions de blé aux pauvres. — Secours divers. — Au pauvriseur pour son salaire, 3 livres. — Au clerc pour formation des comptes, 4 l. — *Recettes*: 194 l. 12 s. 6 d. — *Dépenses*: 108 l. 11 s.

GG 45. (Liasse). — 3 cahiers in-folio, 6 feuillets chacun, papier.

1768-1772. — *Comptes.* — Comptes présentés, le 12 décembre 1773, à très noble et très illustre seigneur messire Albéricque-Albert-François-Eugène du Chastel, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplin et autres lieux, présents le s^r Bernard, curé, et les lieutenant et gens de loi dudit Houplin, par les pauvriseurs Kilien Gruyelle, pour l'année finie à Noël 1769, André Davril, pour l'année finie à Noël 1770, et Jean-Baptiste Dutilleul, pour l'année finie à Noël 1772. — *Recettes :* Rentes et sous-rentes dues aux pauvres : sous-rente de 5 sols, sur 5 quartrons de terre, appartenant à la Chapelle de S.-Piat, en la collégiale de S.-Pierre de Lille ; — sous-rente de 6 sols sur un lieu manoir, tenu du trésorier de Notre-Dame à Tournay, et situé à Houplin sur le chemin de la place seigneuriale dudit Houplin à Seclin ; — sous-rente de 3 havots de froment sur trois cents de terre, sis à Gondécourt ; lesquels 3 havots ont été donnés aux pauvres ; — rente héritière de 6 livres 5 sous, au rachat de 100 livres, par lettre passée le 1^{er} avril 1726. — Autre recette à cause des rendages des terres desdits pauvres : 5 bonniers 50 verges rapportant annuellement 519 livres 12 sous 3 deniers ; — arrentement d'un demi-cent de terre à usage de manoir, 5 livres ; — M. le Comte du Chastel doit, pour une année de cours d'une rente héritière, en date du 14 avril 1762, au rachat de 500 liv., 20 l. ; pour mémoire attendu que ledit seigneur a plus de boni vers lesdits pauvres ; — cours d'une rente héritière de 1,200 livres en capital, créée le 26 novembre 1766, 48 livres ; — d'une rente héritière de 800 livres en capital, créée le 18 mars 1767, 32 livres. — En 1769, reliquat des comptes précédents, 136 livres 2 sous ; — en 1772, pots-de-vin des terres des pauvres, 293 livres. — Total des recettes : en 1769, 747 livres 14 sous 3 deniers ; en 1770, 611 l. 12 s. 3 d. ; en 1772, 896 l. 8 s. 3 deniers. — *Mises et paiements.* En 1769 : secours aux pauvres, blé, argent, pensions, rentes seigneuriales, acquit des fondations, salaire du chirurgien, 872 livres 1 sol ; au greffier pour formation du chasserel, 4 livres ; au pauvriseur, pour avoir administré les biens de la pauvreté, 3 livres ; pour visitation, rendition, audition et formation du compte, 6 livres. Total : 885 livres 1 sol. Le comptable ne veut point profiter des 3 livres à lui attribuées, ainsi reste 882 livres 1 sol. Déficit : 134 livres 7 sous. — En 1770, total des dépenses 689 l. 15 s. 2 d. ; déficit : 78 l. 2 s. 11 d.

— En 1772 : acquit des fondations : au curé 75 livres 10 sous ; à Pierre-Joseph Lefebvre, cleric, 48 livres 12 sous, y compris 10 livres pour l'écolage des enfants pauvres ; blé ou farine livrés aux pauvres, 80 livres 16 sous ; à maître Lœul, chirurgien à Emmerin, pour avoir soigné les pauvres, 40 livres ; rentes seigneuriales dues au chapitre de St.-Amé, y compris les arrérages, 46 livres 2 sous 10 deniers ; cercueils pour les pauvres, 14 livres ; dépenses faites le jour où l'on a rendu les terres des pauvres, 8 livres 4 sous ; pensions et secours aux pauvres, 450 livres 7 sols ; au pauvriseur, 3 livres ; formation et audition des comptes, 6 livres. Total des dépenses : 772 livres 11 sous 10 deniers. Dépense omise : pension d'un enfant, 28 livres 16 sols. Total : 801 livres 7 sous 10 deniers. Excédent de recettes : 95 livres 5 deniers, remis à Jean-Lambert de la Croix à compte de ce qu'il avait bon sur le compte de son frère Philippe, cidevant pauvriseur.

GG 46. (Liasse).—4 cahiers, in-folio, ensemble 30 feuillets ; 1 pièce, papier.

1775-1779. — *Comptes.* — Compte rendu, le 21 mai 1781, à Albert-Aimé-Joseph Scrive, bailli, présents le sieur Philippo, prêtre, desserviteur de la paroisse d'Houplin, les lieutenant et gens de loi dudit lieu, par Alexandre Dubron, pauvriseur pour l'année 1775. — *Recettes* : rentes et sous-rentes dues aux pauvres : 6 livres 16 sous ; — rendage des terres des pauvres : 5 bonniers 50 verges, rendant 591 livres ; — cours des rentes héritières : 102 livres 10 sous. — Total des recettes : 700 livres 6 sous. — *Dépenses* : acquit des fondations et écolage des enfants pauvres, 124 livres 2 sous ; — rentes seigneuriales, 5 livres 7 sous ; — à M. Druon Leul, chirurgien, pour avoir visité, pansé et médicamenté les pauvres malades et estropiés, 40 livres ; — pensions des pauvres, loyer de leurs maisons, cercueils, secours aux pauvres, frais d'administration et des comptes, arpentage d'une terre des pauvres, etc. — Total des dépenses : 664 livres 3 deniers. Excédent de recettes : 36 livres 5 sols 9 deniers. — Pièce justificative. — Chasserel pour Jean-Baptiste Cramette, pauvriseur du village d'Houplin-lez-Seclin, pour un an commencé au jour de Noël 1776 lequel finira à pareil jour pour 1777 : « Il faut payer au sieur Bernard, curé d'Houplin, pour décharger 6 obits à la charge de la pauvreté, savoir 4 de la fondation des biens de la pauvreté

et deux par Denis Dubron et sa femme, 6 livres et à Pierre-Joseph Lefebvre, cleric, 3 livres ; — pour 3 obits pour les âmes de feus Sainte Lanselle, Simon de Carnin et Bauduin d'Acheville, 3 l. au curé, 1 l. 10 s. au cleric ; — pour l'obit Thomas Brame, au curé 1 l. 10 s., au cleric, 1 l. ; — pour l'obit Antoine de le Croix, au curé 1 l., au cleric 10 s. ; — pour l'obit messire Florent du Bois, vivant seigneur d'Houplin, à 9 psalmes et 9 leçons, commendasses et messe, au curé 4 l., au cleric 2 l. ; — pour l'obit madame Bonne de Sainte Aldegonde, douairière de messire Florent du Bois, à 9 psalmes, 9 leçons, commendasses et messe, 6 l. au curé, 3 l. au cleric ; — pour 12 messes du Vénérable, le premier jeudi de chaque mois, pour Pauline Maurois, au curé 12 l., au cleric 6 l. ; — pour 12 messes de la Passion, le premier vendredi de chaque mois, pour M^e Hellin de le Croix et son frère, au curé 10 l., au cleric 5 l. 5 s. ; — pour deux messes pour feu Jean Brame, au curé, 2 l., au cleric 1 l. ; — pour l'obit François Du Bron, au curé 2 l., au cleric, 1 l. ; — pour deux obits pour Pierre Du Bron, au curé 4 l. 16 s., au cleric 2 l. 8 s. ; — pour six obits pour feu Etienne Desrucques, au curé 16 l., au cleric 8 l. ; — pour deux obits pour Catherine Du Bron, au curé 4 l. 16 s., au cleric 2 l. 8 s. ; — pour l'obit Vincent de le Croix, 2 l. 8 s. au curé, 1 l. 4 s. au cleric. » — Compte rendu, le 17 décembre 1781, par Nicolas-François Beauventre, pauvriseur, pour l'an 1779 : recettes : 700 l. 6 s. ; dépenses : 590 l. 15 s. 5 d. — Compte présenté à messire Philippe-Alexandre-Albéric du Chastel, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin, Ancoisne, Beaumanoir, etc., au sieur Albert-Aimé-Joseph Scrive, bailli, à l'intervention de M. Pierre-Désiré Philippo, prêtre, curé d'Houplin, le 7 octobre 1781, par Pierre-François Crespel, pauvriseur pour l'année 1778-1779. Recettes : 700 livres 6 sous 6 deniers ; dépenses : 674 livres 18 sous 6 deniers ; excédent de recettes : 25 livres 8 sous.

GG 47. (Liasse). — 2 cahiers in-quarto, chacun 10 feuillets, papier.

1785-1789. — *Comptes.* — Compte de François Crespel, pauvriseur, pour une année terminée à la Noël 1786, présenté à messire Marie-Philippe-Alexandre-Albéric du Chastel, chevalier, comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin, etc. Recettes : 908 livres 18 sous 6 deniers ; dépenses : 1246 livres 16 sous ; déficit : 337 livres 17 sous 6 deniers. — Compte de Jean-François Crespel, pauvriseur, 1788-1789, présenté, en 1791, aux maire et officiers municipaux d'Houplin. — *Recettes* : rente de 5 sous sur 5 quartrons

de terre de la chapelle Saint-Piat ; de 6 sous sur un lieu manoir tenu de la trésorerie de Notre-Dame de Tournai ; de 3 havots de blé sur 3 cents de terre à Gondécourt. — Rendage des terres des pauvres : 5 bonniers produisant 800 livres par an. — Rentes héritières montant ensemble à 108 livres 15 sous. Total des recettes : 908 livres 18 sous 6 deniers. — *Dépenses* : pensions et secours divers aux pauvres : 1117 livres 13 sous 6 deniers ; — frais de formation des comptes, 8 livres. — Total des dépenses : 1125 livres 13 sous 6 deniers. — Déficit : 216 livres 15 sous.

SÉRIE HH. — **Agriculture ; Industrie ; Commerce**

(Vacat.)

SÉRIE II — **Documents divers**

II 1. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1737. — Plan du marais d'Ancoisne en litige, contesté par les manans de Santes. — Le marais contesté contient 37 bonniers 1 cent 64 verges, mesure de Lille, sans y comprendre les plantis, chemins et fossés y abondant. — « L'an 1737, le 1^{er} juillet, certifié exact par les arpenteurs-jurés des ville et châtellenie de Lille, Jean-François Wallart, demeurant à Ennetières-en-Weppes, et Claude Wallart, demeurant à Lille. »

II 2. (Liasse). — 1 pièce, papier, en mauvais état.

1786. — Plan du marais borné par le territoire d'Houplin, les bois et labour de l'Hôpital de Seclin, le territoire et le marais de Gondécourt et le marais de Santes. — « L'arpenteur-expert juré soussigné certifie le présent plan visuel avec son explication relativement à l'existence des lieux. A Noyelles, le 14 septembre 1786. P. J. Cottignies. »

II 3. (Liasse). — 1 cahier in-quarto, 12 feuillets, papier.

1627. — *Seclin.* — Philippe IV cède, par engagère, à messire Maximilien de Haynin, comte du Brœucq, Haut-Monstreul, etc., bailli général de la Châtellenie de Lille, et pour la somme de 40.000 livres de 40 gros, monnaie de Flandre, toute la ville, terre et seigneurie, arrentements et revenus de Seclin, avec tous ses droits, haulleurs, prééminences et appendances et signament le

pouvoir d'y créer et établir bailly, lieutenant, eschevins, greffiers, sergens et autres officiers, oyr. accepter ou débattre, clore et passer les comptes et y faire exercer et avoir tous actes et droits de seigneurie et justice haute, moyenne et basse, et tel que lui compète en ladite terre et seigneurie, sans rien réserver ni excepter, sauf la souveraineté, son de cloche, aydes, relief, ressort, rémission des crimes et délits surannés, légitimations, octroys et autres régales. 27 juillet 1627. — Visa des gens du bureau des finances, 14 août 1627. — Lettre de recette provisionnelle du receveur des finances, Ambroise Van Oncle, 14 août 1627. — Entérinement en la Chambre des comptes de Lille, 20 août 1627.

TABLE DES DIVISIONS DE L'INVENTAIRE

Série AA. — Titres constitutifs et politiques de la Commune (*Vacat*).

Série BB. — Administration communale (*Vacat*).

Série CC. — Impôts ; Comptabilité (*Vacat*).

Série DD. — Propriétés communales ; marais.

Série EE. — Affaires militaires (*Vacat*).

Série FF. — Justice ; procédure ; police (*Vacat*).

Série GG. — Culte ; instruction ; assistance publique.

Série HH. — Agriculture ; industrie ; commerce (*Vacat*).

Série II. — Documents divers.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

Allemagne, GG 1.
Ancoisne, DD 1 à 4, 7 à 9; GG 1,
44, 46; II 1.
Angleterre, GG 1.
Annappes, GG 1, 15, 36 à 41.
Arras, GG 15.
Artois, GG 1.
Avelin, DD 1, 6.

Bac à Wavrin, DD 1.
Bapaume, GG 1.
Beaumanoir, à Houplin, DD 1,
4; GG 1, 3, 15, 44, 46.
Belgrade, GG 1.
Berlaimont, DD 4.
Blangerval, GG 1, 2, 5.
Bois Grenier, GG 44.
Bouchain, DD 6.
Breucq (le), seigneurie, II 3.

Camphin-en-Carembaut, GG 6 à
44, 36 à 41.
Cologne, GG 15.
Courchelettes, DD 4.

Douai, GG 1, 44.

Emmerin, GG 45.
Ennetières en Weppes, II 1.
Ennevelin, DD 6.
Espagne, GG 1.

Flandre, DD 1, 7; II 3.
Flines, DD 6.
France, GG 1, 15.
Fretin, DD 6.

Gand, GG 1.
Gondécourt, GG 31 à 33, 44, 45,
47; II 2.

Haillies (cense d'), DD 1.
Harnes, GG 1.
Hem, GG 1, 2, 5.
Hollande, GG 1.

La Bassée, GG 2.
Lannoy, DD 4; GG 15.
Lille, DD 1, 4, 5; GG 1, 3, 15, 36
à 42, 44, 45; II 1, 3.
Longastre, GG 1.
Longuerie (la), DD 4.
Lôos, DD 1, 6.

Menin, GG 1.
Mérignies, GG 1.
Metz (le), GG 3.
Molinel (le), DD 4.

Noyelles-lez-Seclin, GG 1; II 2.

Péronne, DD 6.
Pétrieux, GG 1, 3, 5, 15 à 20, 26
à 30, 36 à 41, 45, 46, 47.

Planche de Santes (1a), DD 8.
Pont à Bouvines, GG 1.
Pouillerie (cense de la), DD 1 ;
GG 3.

Riez Châtelet (1e), DD 8.

Sailly, GG 2.
Santes, DD 4, 7, 8 ; II 2.
Seclin, DD 1, 4 à 6 ; GG 1, 3, 5,
6 à 30, 36 à 45 ; II 2, 3.
Seychelles, DD 1.

Templeuve, DD 6.
Tournai, GG 2, 11 à 14, 45, 47.
Tronchiennes, DD 4.

Wachemy, DD 1.
Wahagnies, DD 4.
Wasne, GG 15.
Wattignies, GG 4, 15, 31 à 35.
Willerval, DD 4.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

- Acheville (Baüduin d'), GG 44, 46.
Agache (Pierre), pauvriseur, GG 42.
Albert (archiduc), DD 1.
Angeville (Marie-Françoise d'), épouse de Pierre-Maximilien de Lannoy, GG 15.
Aurys (Norbert-François-Joseph), curé d'Annappes, GG 36 à 44.
Avelin (le C^{te} d'), DD 6.
- Balanguier (Jean-François), GG 3.
Bauvin (Pierre-Joseph), notable d'Ancoisne, DD 7.
— (Sion), GG 5.
Beaumanoir (Mr de), GG 44.
Beauventre (Nicolas-François), pauvriseur, GG 46.
Berlaimont (Florent, comte de), DD 4.
Bernard (Constantin-Joseph), frère du curé, GG 31 à 35.
— (Simon-Joseph-Hubert-Albert-Joachim), curé, GG 6 à 10, 31 à 35, 45, 46.
Bernemicourt-Salus (Fery-Joseph de), seigneur d'Anwin, GG 2.
Bois (Florent du), seigneur d'Houplin, Moulinel, Beaumanoir, fils de Loys, DD 4; GG 46.
- Bois (Loys du), seigneur de la Longuerie, DD 4.
— (Marie du), épouse de M. du Bois-Grenier, GG 44.
Bois-Grenier (M. du), GG 44.
Bonvarlet (Anne-Aldegonde), femme de J.-B. Thaon, GG 5.
— (Bonaventure-Joseph), GG 5.
Boulenger (Antoine), marguillier, GG 1.
— (Louis), pauvriseur, GG 42.
Brame (Christine), censièrre de la Pouillèrie, GG 3.
— (Jean), GG 46.
— (Thomas), GG 44, 46.
Butin (P. J.), prêtre assistant et desserviteur, GG 31 à 35.
- Calonne (M. de), intendant, DD 3, 7, 8.
Carnin (Huon ou Simon de), GG 44, 46.
Caron (Guislain), carme, GG 31 à 35.
Cartena (Marie-Anne), marquise d'Ecartena, épouse de Jean-Emmanuel Sentmanat, GG 36 à 41.
Caülier (B. A.), desserviteur, GG 6 à 10.
Chastel (Albéric-Adrien-François-Joseph du), c^{te} de Pétrieu, sr d'Houplin, fils de Philippe-Jérôme, GG 1, 5, 15.

- Chastel (Albéric-Albert-François-Eugène-Joseph du), c^{te} de Pétrieu, sr d'Houplin, Beaumanoir, etc., fils d'Albéric-Adrien, GG 1, 15, 26 à 30, 45.
- (Albéric-François-Joseph-Noé du), fils d'Albéric-Adrien, seigneur d'Houplin, GG 1, 36 à 41.
- (Anne-Marie-Françoise du), fille de François, épouse de J.-B. Obert, GG 1.
- (Comte du), comte de Pétrieu, GG 16 à 20.
- (Douairière du), DD 6.
- (François du), écuyer, seigneur de Lenglet à Harnes, GG 1.
- (François-Gilbert-Joseph du), comte de Blangerval, GG 2.
- (Isabelle-Eugène-Charlotte du), fille d'Albéric-Adrien, GG 1.
- (Josse du), écuyer, seigneur de Courchelettes, bailli de Lannoy, DD 4.
- (Marie-Anne-Joseph du), GG 1.
- (Marie-Ernestine-Anne du), fille d'Albéric-Adrien, GG 1.
- (Marie-Françoise-Louise-Gertrude du), fille d'Albéric-Adrien, GG 1.
- (Marie-Philippe-Albéric du), dame de Verquin, GG 1.
- (Maximilien-Joseph-Jérôme du), fils d'Albéric-Adrien, GG 1.
- (Philippe-Alexandre-Albéric du), comte de Pétrieu, seigneur d'Houplin, Ancoisne, Beaumanoir, GG 1, 36 à 41, 46, 47.
- Chastel (Philippe-Jérôme du), comte de Blangerval, GG 5.
- (Winandine - Marie-Anne-Joseph du), fille d'Albéric-Adrien, GG 1.
- Chatillon (Pierre-François), chanoine de Seclin, GG 6 à 10.
- Cornhuse (Ferdinand-Hippolyte de la), GG 1, 3.
- Cottignies (P. J.), arpenteur, II 2.
- Cramette (J.-B.), pauvriseur, GG 46.
- Crespel (François), pauvriseur, GG 47.
- (Jean-François), pauvriseur, GG 47.
- (Pierre-François), pauvriseur, GG 46.
- Croix (Hellin de), chanoine de Lille, fils d'Henry, GG 42, 44, 46.
- (Henry de), GG 42.
- (Loys de), chanoine de Seclin, fils d'Henry, GG 42.
- d'Heuchin (Herménégilde-Florent-Louis de), chanoine de Lille, GG 45.
- Danel (L.), imprimeur à Lille, DD 4.
- Darras (Jacques-François), DD 5.
- Davril (André), pauvriseur, GG 45.
- Decroix (Ferdinand-Joseph), pauvriseur, DD 8.
- Delecourt (Philippe), pauvriseur, GG 44.
- Delecroix (Antoine), GG 44, 46.
- (Jean-Lambert), frère de Philippe, GG 45.
- (Philippe), pauvriseur, GG 45.
- (Vincent), clerc, GG 1, 5 à 10.

Delecroix (Vincent), bienfaiteur
des pauvres, GG 46.
Delvalez (Marie), femme du
bailli, GG 3.
Denise. (Jean-Baptiste-Joseph),
prêtre, GG 31 à 35.
De Recq, doyen de chrétienté,
CG 5 à 10.
Desmazières (Catherine), GG 3.
— (Thomas), bailli
d'Houplin, GG 44.
Desmaziers (Jacques), GG 5.
Desobry (L. J.), prêtre assistant,
GG 31 à 35.
Desrucques (Etienne), GG 46.
D'haubersart (J.-B.), DD 5.
Dubois, vicaire de Wattignies,
GG 4.
Dubron (Alexandre), pauvre-
seur, GG 46.
— (Catherine), GG 46.
— (Denis), GG 46.
— (François), GG 46.
— (Jean), pauvreseur,
GG 44.
— (Philippe), marguillier,
GG 1.
— (Pierre), GG 46.
Dupont (Pierre), chapelain de
St-Pierre, à Lille, GG 42.
Duriez, procureur, DD 7.
— (P. A.), curé de Camphin,
doyen de chrétienté, GG
6 à 25.
Duthilleul (J.-B.), curé, GG 1,
4 à 10.
— (J.-B.), pauvreseur,
GG 45.
— (Mathias), rewart,
DD 7.

Faucon (Catherine), dame du
Metz, GG 3.
Ferret (P. A.), curé de Camphin,

doyen de chrétienté, GG 26
à 30, 36 à 41.

Gand (Albert-François de), comte
de Gand, GG 1.
— (Gilbert - François de),
marquis d'Hem, GG 1.
— (Henri-Philippe-Joseph
de), frère du marquis d'Hem,
GG 1.
— (Marie-Anne de), épouse
de Philippe-Jérôme du Chas-
tel, GG 5.
— (Michel-Maximilien de),
baron de Sailly, GG 2; —
marquis d'Hem, GG 1.
— (Philippe-Françoise de),
épouse de Michel-François de
Varennes, GG 1, 3.
Ghistelles (Charles - François,
comte de), seigneur de Ferny,
GG 1.
— (Philippe-Alexandre
de), marquis de Saint-Floris,
GG 1.
Gruyelle (Kilien), pauvreseur,
GG 45.

Hangouart (Barthélemy-Fran-
çois), comte d'Avelin, sei-
gneur de Seclin, DD 1.
— (Marie), épouse de
François du Chastel, GG 1.
Haynin (Maximilien de), sei-
gneur du Breucq, bailli de
la Châtellenie, II 3.
Hennebél (François), GG 3.
Hennin (Catherine), GG 3.
— (Jean-Philippe-François
de), baron de Vernieule, GG 1.
Hennuyer (Nicaise), curé, doyen
de chrétienté, CG 1, 3, 44.

Houchin (Isabelle-Claire-Eugène-Antoinette de); sœur de Marie-Ernestine, GG 1.

— (Loys-François-Joseph de), marquis de Longastre, GG 1.

— (Marie-Ernestine de), épouse d'Albéric-Adrien du Châstel, GG 1, 3, 15.

Isabelle, archiduchesse, DD 1.

Lagache, subdélégué de l'Intendant, DD 7, 8.

— (Pierre), GG 3.

Lannoy (Anne-Robertine de), sœur de Madame d'Hem, GG 1.

— (Charles-François de), comte de Wattignies, GG 15.

— (François-Ferdinand de), comte d'Annappes, GG 15.

— (Hugues de), seigneur de Santès, DD 4.

— (Marie-Albertine de), épouse d'Albéric-Albert du Châstel, GG 15.

— (Marie-Anne de), dame d'Hem, GG 1.

— (Philippe de), seigneur de Santès, DD 4.

— (Pierre-Maximilien de), GG 15.

Lanselle (Sainte), GG 44, 46.

Lefebvre (Pierre-Joseph), clerc, DD 5; GG 16 à 20, 26 à 30, 45, 46.

Legrou (Jeanne), femme de Piat Marcquant, GG 43.

Lepetit (Michel), DD 5.

Léricque (Lamoral de), seigneur de Steuvelles, GG 2.

Lestienne (Chrétien), GG 5.

— (Philippe), clerc, GG 3.

Lhermitte (Françoise-Joseph), femme de Hyacinthe Liénart, GG 36 à 41.

Libert (Denis-Honoré), échevin, DD 5.

Liénart (Hyacinthe), échevin, GG 36 à 41.

— (Marie-Antoinette), fille d'Hyacinthe, GG 36 à 41.

Lœul (Druon), chirurgien, GG 45, 46.

Maillard (Antoine-Joseph), rewart, DD 7.

Marcquant (Agnès-Florence), fille de Piat, GG 43.

— (Joseph), fils de Piat, GG 43.

— (Martin), fils de Piat, GG 43.

— (Nicolas), de Seclin, GG 43.

— (Piat), fils de Nicolas, GG 43.

— (Pierre), fils de Piat, GG 43.

Martiny (Henri-François-Joseph), chapelain du Château, GG 7, 16 à 20.

Maurois (Pauline), GG 46.

Mellin (Winand-Frédéric de), baron de Fleron, prévôt de Seclin, GG 1.

Monet (Marie-Charlotte), épouse d'Albéric-Adrien du Châstel, GG 5.

Moreau (Jean), intendant, DD 1.

Motte (C. F.), vicaire de Gondécourt, GG 31 à 35.

Nassau (Philippe-Guillaume de), prince d'Orange, DD 4.

Nelle (Jeanne de), dame de Santès, DD 4.

- Obert (J.-B.), seigneur de Noyelles, GG 1.
- Parent (H.), curé de Wattignies, GG 31 à 35.
- Petit (Joseph-Louis), chapelain de Seclin, GG 6 à 10.
- Philippe IV, II 3.
- Philippo (Pierre-Désiré), desserviteur, GG 31 à 35, 46.
- Plançq (Dominique-François), GG 5.
- Pont de Rennepont (Anne de), épouse d'Albéric-Albert du Chastel, GG 26 à 30, 36 à 41.
- Pottier (Jacques), bailli, DD 1.
- Prévost (Jules), récollet, GG 6 à 10.
- Robles (Marie-Antoinette-Joseph de), sœur du comte d'Annappes, GG 1.
- Rogean (Marguerite-Joseph), femme de Jean-François Balanguier, GG 3.
- Rogez (Louis-Joseph), échevin, DD 5.
- Roisin (Bonne de), dame de Beaumanoir, GG 3.
- Rongy (baron de), GG 2.
- Sainte-Aldegon de (Bonne de), dame de Beaumanoir, GG 44, 46.
— (Philippe-Ernest de), GG 15.
- Saint-Éli (Robert de), carme, GG 6 à 10.
- Saladin (Philippe-François-Joseph), curé de La Madeleine, GG 36 à 41.
- Scribe (Albert-Aimé-Joseph), receveur du marais, DD 7 à 9 ; — bailli, GG 46, 47.
- Sentmanat (Jean-Emmanuel), marquis de Casteldorius, GG 36 à 41.
— (Marie-Antoinette), épouse de Philippe-Alexandre du Chastel, GG 36 à 41.
- Tenremonde (Marie-Angélique-Scholastique de), GG 1.
- Thaon (J.-B.), charçon, GG 5.
- Thibaut (Jean-François), lieutenant, DD 5.
- Thiennes (Marie-Joseph-Thérèse-Guislain de), marquise de Longastre, GG 1.
- Van Oncle (Ambroise), receveur des finances, II 1.
- Van Zeller (Jean-Baptiste-Guillaume), seigneur de Santes, DD 4, 7, 8.
- Varennes (Anne-Françoise-Michel de), épouse de François-Gilbert du Chastel, GG 1, 2.
— (Dominique-Joseph de), frère de Michel-François, GG 1.
— (François-Dominique de), fils de Michel-François, GG 1, 3.
— (Joseph de), GG 3.
— (Louise de), GG 1.
— (Marie-Gertrude-Jacqueline de), épouse de Fery-Joseph de Bernemicourt, GG 1, 2.
— (Michel-François de), seigneur d'Houplin, GG 1, 3, 44.
- Wallart (Claude), arpenteur à Lille, II 1.
— (Jean-François), arpenteur à Ennetières, II 1.

TABLE DES MATIÈRES

- Abbaye de Loos, possède la
cense de la Pouillierie, DD 1 ;
— élection d'un abbé, DD 6.
- Autels : de la Vierge, GG 3.
— de Saint-Nicolas, GG 3.
- Baillis, DD 1, 7 ; GG 31 à 35,
44, 46. — Voir aux noms de
personnes : *Desmazières* ;
— *Pottier* ; — *Scrive*.
- Baptêmes : registres, GG 1, 4
à 41.
- Biens communaux. — Voir :
Marais.
- Bois : vente au marais, DD 7,8 ;
— vente pour l'église, GG 1.
- Cérémonies et réjouissances pu-
bliques : Entrée des sei-
gneurs, en 1706, GG 1 ; —
Confirmation, GG 11 à 14,
26 à 30.
- Chapelains : de Beaumanoir,
GG 5, 16 à 20. — Voir aux
noms de personnes : *Mar-
tiny*.
— de Seclin, GG 6 à 10.
- Chapelle Castrale, GG 1.
— Saint-Piat à Saint-
Pierre de Lille, GG 44 à 47.
- Chapitre de Douai, GG 44 à 47.
— de Lille, DD 5.
— de Seclin, GG 1, 6,
10, 42.
- Chapitre de Tournai, GG 45 à 47.
- Château de Beaumanoir, GG 1,
3, 15.
- Chemins, GG 5.
- Chirurgiens. — Voir : *Pauvres*.
Cimetière, GG 1, 31 à 35.
- Clercs et Coûtres : DD 5 ; GG 1,
3, 5 à 10, 16 à 20, 26 à 30, 44
à 47. — Voir aux noms de per-
sonnes : *Delecroix* ; — *Lefeb-
vre* ; — *Lestienne*.
- Cloches, GG 1.
- Collégiales. — Voir *Chapitres*.
- Curés : GG 1, 3 à 10, 31 à 35,
44 à 47. — Voir aux noms de
personnes : *Bernard* ; —
Duthilleul ; — *Hennu-
yer*. — Voir : *Prêtres assis-
tants*.
- Dettes de la commune, DD 8.
- Doyens de chrétienté : GG 5 à
30, 36 à 41. — Voir aux noms
de personnes : *De Recq* ; —
Duriez ; — *Ferret* ; — *Hen-
nuyer*.
- Échevins, DD 5 ; GG 31 à 41. —
Voir aux noms de personnes :
Libert ; — *Liéniart* ; — *Rogez*.
- Église, GG 1 à 41. — Sépultures
des seigneurs, GG 1, 3, 5, 26
à 30, 36 à 41. — Pavement,
GG 1. — Chaire, GG 3. —
Pillage en 1709, GG 1. —
Voir : *Autels* ; — *Bois* ; —

Cloches; — *Curés*; — *Marguilliers*; — *Messes*.
Emprunts de la Commune, DD 8.
Épidémie de suette en 1723, GG 1.
États de Lille, GG 1.
Évêques de Tournai, GG 11 à 14.

Faux-frais ou mauvais dépens :
taille de 1784, DD 6.
Funérailles de la comtesse de
Pétrieux, GG 3.

Gens de loi, DD 3, 5, 6, 8; GG
45, 46.
Gouvernance de Lille, DD 7.
Greffier, DD 7; GG 45.
Guerres diverses, GG 1. — Voir :
Église; — *Troupes*.

Hôpital de Seclin, DD 1; II 2.

Instruction publique : écolage
des pauvres, GG 45, 46. —
Voir : *Clercs*.

Lieutenants : DD 5; GG 45,
46. — Voir aux noms de per-
sonnes : *Thibaut*.

Maire, GG 47.
Marais d'Ancoisne : Comptes,
DD 7 à 9; — Plans, II 1, 2;
— Procès, DD 1, 4, 5, 7, 8;
— Partage, DD 1; — Adjudi-
cations, DD 2, 3; — Plantis,
DD 4; — Triage, DD 5; —
Correspondance y relative,
DD 6.
Marguilliers, GG 1. — Voir aux

noms de personnes : *Boulenger*;
— *Dubron*.

Mariages : Registres, GG 2, 4
à 41.

Mauvais dépens. — Voir : *Faux-
frais*.

Médecins, GG 1. — Voir : *Pauvres*.
Messes et offices fondés, GG 42,
44 à 47.

Notables d'Houplin et Ancoisne,
DD 5, 7. — Voir aux noms
de personnes : *Bauvin*; —
Darras; — *Dhaubersart*;
— *Lepetit*.

Paisson (droit de), DD 4.
Parlement de Flandre, DD 1, 7.
Pasteurs. — Voir : *Curés*.

Pauvres : Chirurgiens et Méde-
cins, GG 45 à 47; — Comptes,
GG 44 à 47; — Écolage, voir
Instruction; — Fondations,
GG 3, 42; 44 à 47; — Ren-
dages des terres, GG 44 à 47;
— Rentes, GG 43 à 47; —
Secours divers, GG 44 à 47;
— Subvention communale,
DD 8.

Pauvriseurs, DD 8; GG 42 à 47.
— Voir aux noms de per-
sonnes : *Agache*; — *Beauven-
tre*; — *Boulenger*; — *Cra-
mette*; — *Crespel*; — *Da-
vril*; — *Décroix*; — *Dele-
croix*; — *Dubron*; — *Du-
thilleul*; — *Gruyelle*.

Prêtres assistants et desservi-
teurs. — Voir aux noms de
personnes : *Butin*; —
Caulier; — *Denise*; — *De-
sobry*; — *Philippo*.

Procédures. — Voir *Marais*.

Rapports et dénombrements du fief de Santes, DD 4.

Réjouissances publiques. — Voir *Cérémonies*.

Rewarts d'Ancoisne, DD 2 à 4, 7, 8. — Voir aux noms de personnes: *Duthilléul*; — *Maillard*.

Rouissage, DD 7.

Sages-femmes, GG 1:

Seigneurie du chapitre de Lille à Houplin, DD 5.

Seigneurs d'Houplin, DD 5; GG 1 à 3, 5, 15 à 20, 26 à 30, 36 à 41, 44 à 47. — Voir: *Cérémonies*; — *Église*; — *Marais*. — Voir aux noms de personnes: *Beaumanoir (de)*;

— *Bois (du)*; — *Chastel (du)*;

— *Gand (de)*; — *Houchin*

(de); — *Lainoy (de)*; —

Monet; — *Pont de Renne-*

pont (de); — *Roisin (de)*; —

Sainte-Aldegonde (de); —

Sentmanat; — *Vareennes (de)*.

Sépultures: Registres, GG 3 à

41; — dans l'église, GG 3;

— des curés, GG 6 à 10; —

des seigneurs, GG 1, 3, 5, 26

à 30, 36 à 41. — Voir: *Église*.

Table des pauvres. — Voir:

Pauvres; — *Pauvriseurs*.

Tremblement de terre de 1692,

GG 1.

Troupes Hessoises à Houplin,

GG 1; — des alliés pillent

l'église, GG 1.